

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médicaments Question écrite n° 21555

Texte de la question

M. Georges Tron attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les inquiétudes de l'Association de pharmacie rurale face aux spots télévisés attaquant les pharmacies. En effet, celle-ci rappelle que selon une récente étude du magazine 60 millions de consommateurs, 98 % des français veulent que les médicaments restent dans les pharmacies. Cette association souligne que le médicament n'est pas un produit comme un autre -une simple erreur de dosage avec de l'aspirine peut entraîner la mort- et précise que leur rôle est d'éviter ce que l'on appelle la iatrogénèse, c'est-à-dire les risques liés à une prise anarchique ou à un surdosage. Elle insiste sur le fait que contrairement aux grandes surfaces, les pharmaciens sont tenus d'assurer des gardes du samedi au lundi matin, selon un schéma décidé par la préfecture. Elle assure que pour qu'une pharmacie soit viable économiquement, il faut une stabilité économique, sur le médicament remboursable, sur la médication familiale, sur la parapharmacie, sur le matériel de maintien à domicile. En conséquence il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur: M. Georges Tron

Circonscription: Essonne (9e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 21555 Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé: Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 avril 2008, page 3400 Question retirée le : 27 avril 2010 (Fin de mandat)